

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Du 30 mars 2023

I.	PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2022.....	2
II.	PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX 20223	3
III.	PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE IRVE 2022	3
IV.	PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2022	4
V.	PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX 2022 4	4
VI.	PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE IRVE 2022	5
VII.	APPROBATION D'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL.....	5
VIII.	APPROBATION D'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX6	6
IX.	APPROBATION D'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE IRVE	6
X.	PARTENARIAT ADEFIBOIS.....	7
XI.	PARTENARIAT INTIATIVE INDRE	7
XII.	PARTENARIAT INTIATIVE BRENNE	8
XIII.	RENOUVELLEMENT ADHESION AGENCE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	8
XIV.	TABLEAU DES EFFECTIFS.....	Erreur ! Signet non défini.
XV.	APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023.....	9
XVI.	APPROBATION DU BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX 2023	9
XVII.	APPROBATION DU BUDGET ANNEXE IRVE 2023	9

L'an deux mil vingt-trois,

Le 30 mars,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : Michel LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (27) :

AVEROUS Gil, BALSAN Charles Henri, BERTHOUMIEUX Pierre, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Éric, CHARPENTIER Dominique, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DELYS Dominique, ELBAZ Xavier, LANGLOIS Gaston, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, GLOMOT Pascal, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, NONIN Patrick, ZECCHI Stéphane.

Étaient absents (9) :

ALLARD Bernard, DEJOLLAT Daniel, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, MARCHAND Bernard, PIVOT Christophe, SALADIN Michel, SEMION Michel, TUAL Didier.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (9) :

AUJEAN Bernard a donné pouvoir à BERTHOUMIEUX Jean Pierre
GOURLAY Philippe a donné pouvoir à DAUZIER Claude
GOURRU Maxime a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
GUESNARD Yves a donné pouvoir à LION Michel
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude
JUDALET Patrick a donné pouvoir à CAMUS Jean Louis
PRAULY Jean Claude a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean Louis
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston
SEVAULT Jean Marc a donné pouvoir à CHENE Jean Pierre

Étaient excusés (5) :

DRUI Martial, FOISEL Michel, LEMAIGRE Patrick, RIES Fanny, VIAUD Philippe.

Procès-verbal à soumettre au vote

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2023 joint au présent rapport et demande au conseil syndical son approbation.

Approbation du procès-verbal du 15 mars 2023

I. PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes remis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le point suivant :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et accuse des résultats identiques à ceux du compte administratif.

(Sous réserve de l'approbation des montants proposés par Monsieur le Trésorier Principal de Châteauroux).

II. PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recette remis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le point suivant :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et accuse des résultats identiques à ceux du compte administratif

(Sous réserve de l'approbation des montants proposés par Monsieur le Trésorier Principal de Châteauroux)

III. PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE IRVE 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes remis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le point suivant :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et accuse des résultats identiques à ceux du compte administratif.

(Sous réserve de l'approbation des montants proposés par Monsieur le Trésorier Principal de Châteauroux)

IV. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2022

Le conseil syndical, réuni sous la présidence du Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil syndical approuve à l'unanimité les points suivants :

- La présentation faite du compte administratif
- De constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau en annexe 4.

V. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX 2022

Le conseil syndical, réuni sous la présidence du Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil syndical approuve à l'unanimité les points suivants :

- La présentation faite du compte administratif
- De constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau en annexe 5.

VI. PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE IRVE 2022

Le conseil syndical, réuni sous la présidence du Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Le conseil syndical approuve à l'unanimité les points suivants :

- La présentation faite du compte administratif
- De constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau en annexe 6.

VII. APPROBATION D'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et pris acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat dudit exercice,

Constata les résultats de clôture de la section d'exploitation du budget, qui s'établissent comme suit :

Affectation du résultat de la manière suivante au budget de l'exercice 2023

RESULTAT EXECUTION	149 908,19 €
RESULTAT REPORTE ANTERIEUR	1 918 949,67 €
OO1 RESULTAT DE CLOTURE	2 068 857,86 €
RESTE A REALISER	
DEPENSES	257 887,14 €
RECETTES	0,00 €
TOTAL	- 257 887,14 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT	1 810 970,72 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2 897 891,61 €
INVESTISSEMENT REPORTE 1068	0,00 €
EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE 002	2 897 891,61 €
TOTAL AFFECTE	2 897 891,61 €

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le point suivant :

Article 1 : D'approuver l'affectation du résultat comme présentée ci-dessus.

VIII. APPROBATION D'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX

Après avoir entendu et pris acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat dudit exercice,
Constate les résultats de clôture de la section d'exploitation du budget, qui s'établissent comme suit :

Affectation du résultat de la manière suivante au budget de l'exercice 2023

RESULTAT EXECUTION	403 504,53 €
RESULTAT REPORTE ANTERIEUR	- 3 977 258,61 €
RESULTAT DE CLOTURE 001	- 3 573 754,08 €

RESTE A REALISER Dépenses	- 1 897 809,48 €
RESTE A REALISER Recettes	6 026 612,13 €
Total	4 128 802,65 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT	555 048,57 €

Le conseil
approuve à
point

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 620 849,96 €
INVESTISSEMENT REPORTE 1068	1 238 349,96 €
EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE OO2	382 500,00 €
TOTAL AFFECTE	1 620 849,96 €

syndical
l'unanimité le
suivant :

Article 1 : D'approuver l'affectation du résultat comme présentée ci-dessus.

IX. APPROBATION D'AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE IRVE

Après avoir entendu et pris acte de la présentation du compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat dudit exercice,
Constate les résultats de clôture de la section d'exploitation du budget, qui s'établissent comme suit :

Affectation du résultat de la manière suivante au budget de l'exercice 2023

RESULTAT EXECUTION	- 35 780,18 €
RESULTAT REPORTE ANTERIEUR	398 069,72 €
OO1 RESULTAT DE CLOTURE	362 289,54 €
RESTE A REALISER	
DEPENSES	89 897,22 €
RECETTES	169 992,00 €
TOTAL	80 094,78 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT	442 384,32 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	34 501,18 €
INVESTISSEMENT REPORTE 1068	0,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 002	34 501,18 €
TOTAL AFFECTE	34 501,18 €

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le point suivant :

- **Article 1 :** D'approuver l'affectation du résultat comme présentée ci-dessus.

X. PARTENARIAT ADEFIBOIS

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical de poursuivre le partenariat entre le SDEI et ADEFIBOIS Berry Chambre d'Agriculture de l'Indre qui a pour but le développement de l'utilisation des énergies renouvelables par les collectivités dans leur propre consommation et dans la distribution de chaleur sur leur territoire. L'association ADEFIBOIS BERRY informera les collectivités adhérentes du SDEI sur la faisabilité des installations utilisant le bois énergie et elle apportera son soutien au montage de dossiers pour mobiliser les financements publics sur ces projets.

Le conseil syndical approuvent à l'unanimité les points suivants :

- **Article 1 :** De renouveler le partenariat SDEI/ ADEFIBOIS BERRY CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'INDRE
- **Article 2 :** De fixer la participation annuelle du SDEI à 2 000 € pour l'année 2023.
- **Article 3 :** D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et le mandat pour toute procédure, avenant et tous documents liés à cette affaire.

XI. PARTENARIAT INITIATIVE INDRE

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical de poursuivre son partenariat avec Initiative Indre pour valoriser sa démarche en direction des créateurs ou des développeurs d'activité.

La contribution financière correspond à un montant de 500 € pour l'année 2023.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité les points suivants :

- **Article 1 :** De renouveler le partenariat SDEI/ INITIATIVE INDRE
- **Article 2 :** De fixer la participation annuelle du SDEI à 500 € pour l'année 2023.
- **Article 3 :** De l'autoriser à signer la convention de partenariat et le mandat pour toute procédure, avenant et tous documents afférents à cette affaire.

XII. PARTENARIAT INTIATIVE BRENNE

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical de renouveler le partenariat avec Initiative Brenne afin de soutenir la création d'entreprises nouvelles et la reprise d'entreprises sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Brenne.

La contribution financière correspond à un montant de 1 800 € pour l'année 2023.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité les points suivants :

- **Article 1 :** De renouveler le partenariat SDEI/INITIATIVE BRENNE.
- **Article 2 :** De fixer la participation annuelle du SDEI à 1800€ pour l'année 2023.
- **Article 3 :** De l'autoriser à signer la convention de partenariat et le mandat pour toute procédure, avenant et tous documents afférents à cette affaire.

XIII. RENOUVELLEMENT ADHESION AGENCE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Le Président propose de renouveler l'adhésion à l'Agence d'Attractivité de l'Indre créée le 27 juin 2019. Cette agence a pour mission d'accroître la notoriété du département au-delà de ses frontières et de fédérer acteurs privés et publics afin d'attirer et d'accueillir sur le territoire de nouveaux actifs.

Les enjeux de l'agence sont les suivants :

- Faire de l'Indre un territoire accueillant et privilégié pour les nouveaux talents (salariés et porteurs de projet), en valorisant le cadre de vie et les opportunités professionnelles possibles.
- Stimuler la mise en relation des entreprises et des profils de salariés pour favoriser les recrutements.
- Développer l'offre de soins du territoire en attirant de nouveaux professionnels de santé (médecins généralistes, spécialistes, dentistes) en favorisant leur installation.

-Créer un esprit Indre pour fédérer un réseau d'influenceurs constitué des habitants, des entrepreneurs et des médias.

Cette adhésion permettra d'accéder aux assemblées générales et aux élections, de participer aux ateliers de travail thématiques, d'accéder aux ressources accessibles via un extranet attractivité.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité les points suivants :

- **Article 1** : Approuver l'adhésion à l'agence de l'attractivité du territoire pour l'année 2023.

- **Article 2** : Autoriser M Jean Louis CAMUS à signer la présente convention et tous documents s'y afférant.

XIV. APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Monsieur le Président donne lecture aux membres du conseil syndical des propositions budgétaires 2023.

Il sollicite du conseil syndical l'approbation du budget principal.

Se référer au document joint en annexe

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le point suivant :

- **Article 1** : D'approuver le budget principal 2023.

XV. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX 2023

Monsieur le Président donne lecture aux membres du conseil syndical des propositions budgétaires 2023.

Il sollicite du conseil syndical l'approbation du budget annexe maitrise d'ouvrage des travaux

Se référer au document joint en annexe

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le point suivant :

- **Article 1** : D'approuver le budget annexe maitrise d'ouvrage des travaux 2023.

XVI. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE IRVE 2023

Monsieur le Président donne lecture aux membres du conseil syndical des propositions budgétaires 2023.

Il sollicite du conseil syndical l'approbation du budget annexe mobilité

Se référer au document joint en annexe

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le point suivant :

Article 1 : D'approuver le budget annexe IRVE 2023.

Le secrétaire de séance



Michel LION

Le Président du SDEI



Jean-Louis CAMUS